



Conservatoire municipal de musique et de danse

3 chemin de la couronne 77270 Villeparisis
conservatoire@mairie-villeparisis.fr – ☎ 01 64 27 05 05

Direction : Aymeric Cabley

Projet d'établissement 2023 – 2027

**UN PÔLE RESSOURCE RAYONNANT SUR LE TERRITOIRE
COMMUNAL.**

SEPTEMBRE 2022

Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20221005-22_07174-DE
Date de télétransmission : 05/10/2022
Date de réception préfecture : 05/10/2022

Page 1 sur 37

Abréviations

CAF : Caisse d'allocation familiale

CARPF : Communauté d'agglomération Roissy Pays de France

CCJP : Centre culturel Jacques Prévert

CMF : Confédération musicale de France

CNM : Centres nationaux de la marionnette

CRD : Conservatoire à rayonnement départemental

CRR : Conservatoire à rayonnement régional

DEM : Diplôme d'études musicales

DEMOS : Dispositif d'éducation musicale et orchestrale à vocation sociale

FFEA : Fédération française de l'enseignement artistique

INSEE : Institut national de la statistique et des études économiques

MAA : Musiques actuelles amplifiées

MAO : Musiques assistées par ordinateur

MPT : Maison pour tous

RIF : Réseau des musiques actuelles en Île-de-France

PEA : professeur d'enseignement artistique

ATEA : assistant territorial d'enseignement artistique

Sommaire

Préambule : quelques éléments de contexte.....	4
I. Un Conservatoire qui doit retrouver un nouveau souffle.....	6
1.1 Etat de la fréquentation actuelle.....	6
1.2 Une équipe en cours de restructuration.....	11
1.3 Des locaux qui conditionnent les enseignements.....	14
1.4 Une dynamique de projet vivace.....	15
II. Création d'un pôle ressource transversal, rayonnant agissant dans et hors les murs.....	16
2.1 Une volonté municipale affirmée.....	16
2.2 Les grands axes pédagogiques et artistiques du nouveau projet.....	18
A - L'enrichissement et la structuration des disciplines enseignées.....	18
B - Œuvrer en transversalité au sein du pôle culturel.....	21
C – Dedans et dehors.....	22
2.3 Le travail en réseau.....	25
2.4 Structuration de la vie du Conservatoire.....	27
III. Le nouveau bâtiment pour le Conservatoire.....	29
3.1 Le cahier des charges – programmation des espaces.....	29
A - L'implantation du projet.....	29
B - Les axes guidant la programmation architecturale :.....	30
C - Programme fonctionnel.....	30
3.2 Le calendrier de la construction.....	32
IV. Quelques perspectives à court, moyen et long terme.....	32
4.1 Classement du Conservatoire en « Conservatoire à Rayonnement Communal » (CRC).	32
4.2 Préfiguration du fonctionnement au sein du pôle culturel.....	32
4.3 Une évolution nécessaire des équipes.....	33
4.4 Un plan de communication dédié.....	34
Annexes.....	36

Préambule : quelques éléments de contexte

Quelques éléments historiques

A la fin des années 1960, la petite bourgade de Villeparisis alors peuplée de 13 500 habitants, accueille différentes pratiques artistiques. Les habitants pouvaient notamment apprendre la danse et l'accordéon, sous l'impulsion de Monique François (danseuse à l'Opéra de Paris) et Georges Vestraete.

Un premier projet de structuration des enseignements artistiques est né d'une rencontre entre Messieurs Dhuisme, Raviart et Vandombert. L'idée initiale était de créer une école de musique, cependant c'est finalement un conservatoire qui voit le jour en 1971.

La structure a tout d'abord utilisé les locaux préfabriqués de la place de la Poste. La salle dite « Taverne » servait pour les auditions. A la rentrée 1971-72, le Conservatoire comptait déjà 280 élèves.

La commune est alors en plein essor démographique et plusieurs ensembles existent ou sont créés. Le Conservatoire s'inscrit dans cette dynamique en formant les élèves pour les ensembles locaux. En 1976, l'établissement fait partie de l'Union des conservatoires de Seine-et-Marne. Dès 1978, plusieurs élèves se présentent aux concours nationaux et internationaux.

Depuis, la structure n'a jamais cessé de s'agrandir au fil de son développement et de l'accroissement démographique de la ville. A la fin des années 1980, la ville compte en effet plus de 18 000 habitants. En 1987, le conservatoire municipal intègre donc de nouveaux locaux, situés au 3 chemin de la couronne, à proximité du quartier du Parisis. Il s'agit d'un espace partagé avec la « Maison pour Tous » (MPT). La salle polyvalente mutualisée accueille régulièrement des auditions, les mardis et jeudis.

A partir des années 1990, la structure se développe en élargissant sa proposition d'enseignements. Un orchestre de jazz, deux ensembles de violons, des ateliers de musique de chambre, la danse modern'jazz, ainsi que le chant choral et l'éveil musical étoffent les apprentissages.

Depuis le début des années 2000, l'envie croissante de nouvelles formes de pratiques artistiques dans un contexte d'accroissement constant de la démographie, pousse l'établissement d'enseignement artistique à s'interroger continuellement sur son offre.

Quelques éléments sur le contexte territorial

Dans son ensemble, Villeparisis est fortement caractérisée par la jeunesse de sa population, due à une part non négligeable d'enfants, d'adultes en âge d'avoir des enfants et une faible proportion de personnes âgées.

En effet, selon les chiffres restitués par l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) pour 2017, la population de Villeparisis compte de nombreux couples avec un ou plusieurs enfants (52,1 %), majoritairement jeunes (23% sont âgés de 0 à 14 ans).

Villeparisis compte 26 322 habitants (chiffres INSEE 2017) : la population villeparisienne est en légère croissance avec une augmentation quasi constante depuis 2012, de l'ordre de 0,6% en moyenne chaque année. Si l'on croise ces données avec le constat que 60 % des Villeparisiens sont propriétaires de leur logement et y demeurent en moyenne 18 ans, en y ajoutant la densification urbaine générée par les nouvelles constructions d'appartements, nous pouvons conclure que la population va continuer d'augmenter.

Par ailleurs, plus de 50 % des ménages ont au moins un véhicule, et les mouvements pendulaires entre le domicile et le lieu de travail sont avérés. Ces indicateurs qui caractérisent les « villes dortoirs » doivent nous mettre en alerte sur la nécessité d'agir pour favoriser l'activité sociale locale.

Il est à noter que l'activité associative locale dans les domaines artistiques et culturels est très faible au regard des autres disciplines, sportives notamment.

Enfin, en 2021, la restitution de la phase d'écoute et d'enquête sur la participation citoyenne commanditée par la Ville à l'agence « Etat d'esprit » a fait apparaître un désir de la part des jeunes que l'on aille à leur rencontre, et que l'on agisse visiblement dans le domaine de la culture.

Le présent projet d'établissement a été nourri par la contribution des services municipaux, notamment culturels de la Ville, du conseil pédagogique, des parents d'élèves et des élèves âgés de plus de 16 ans.

I. Un Conservatoire qui doit retrouver un nouveau souffle

1.1 État de la fréquentation actuelle (rentrée 2022)

Préambule - Rappel du règlement des études

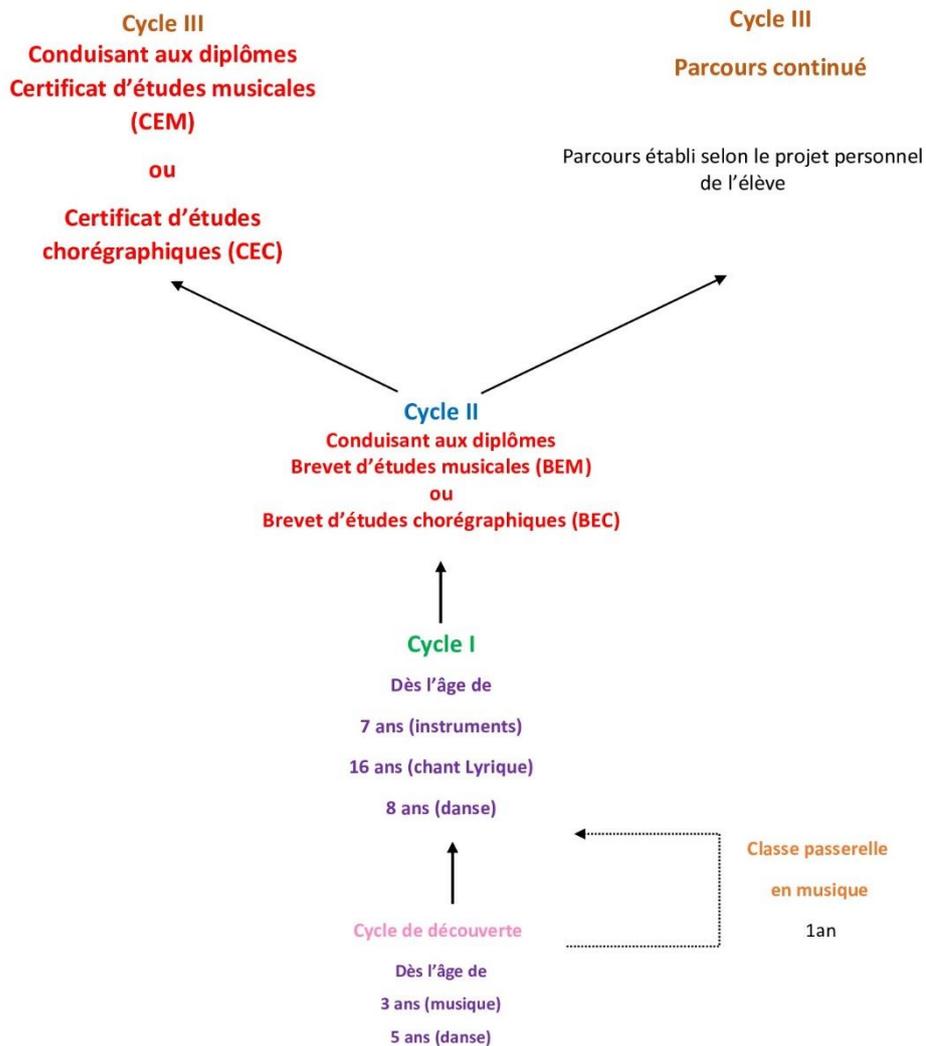
Le cursus de formation artistique est construit en 3 cycles d'apprentissage de plusieurs années. Il est évalué à différents moments tout au long du parcours. Il peut être précédé d'un cycle « découverte » non obligatoire. Chacun des cycles est validé par un examen.

Une classe passerelle permet d'accompagner pendant 1 an les élèves n'ayant pas la morphologie leur permettant de débiter un instrument ou ayant la nécessité d'approfondir l'apprentissage théorique préalablement.

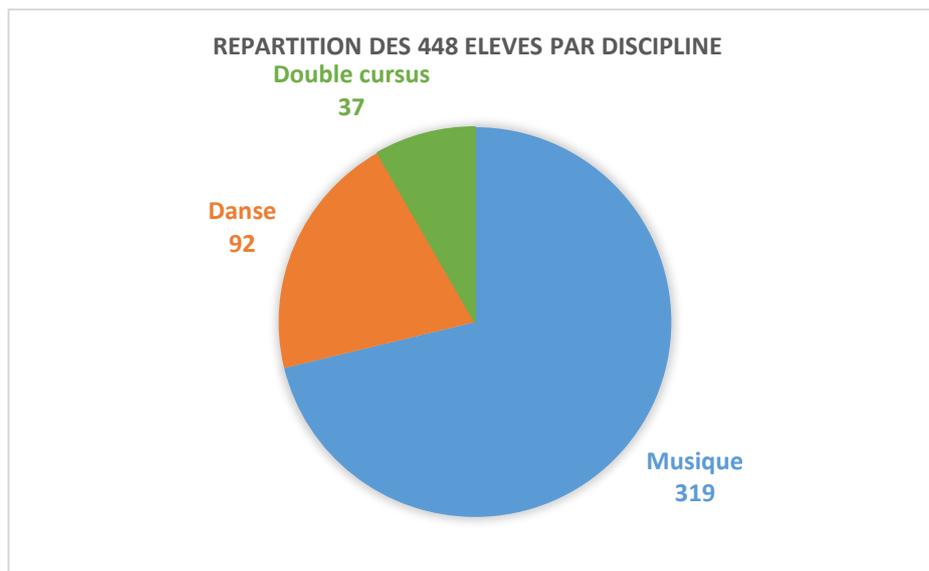
Avant l'âge de 7 ans (entrée en cycle 1 instrumental), les élèves qui ont des prédispositions morphologiques peuvent débiter un instrument dans le cadre d'une **initiation**.

L'ellipse a été mise en place pour **les élèves ayant temporairement des difficultés à suivre l'ensemble des apprentissages**. Il s'agit de raisons médicales ou d'études (élèves de 3^{ème} passant le brevet des collèges, 1^{ère} et Terminales pour le Bac). Les élèves suivent uniquement leur cours d'instrument à raison de 30 minutes par semaine sans obligation d'examen.

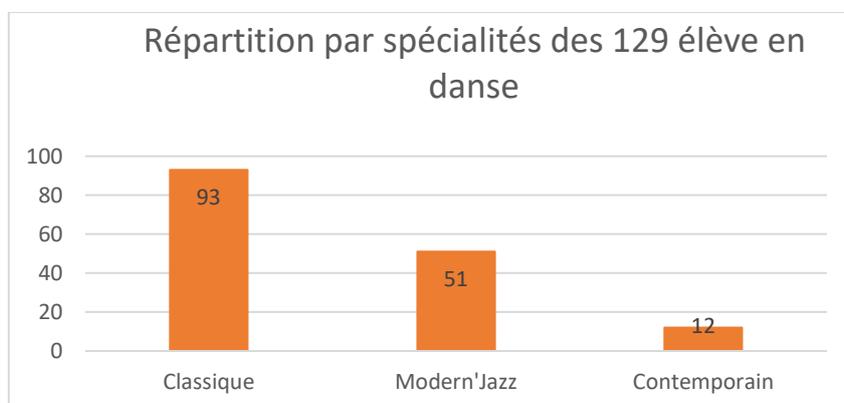
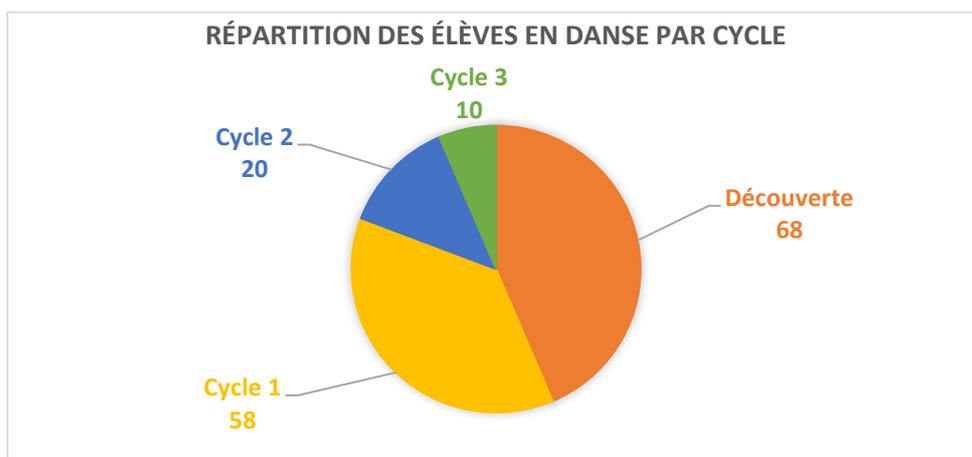
A l'exception du chant lyrique, les adultes sont considérés en « hors cursus ». Ils ne sont pas évalués dans le cadre d'examens et ont la possibilité de suivre 3 formules d'apprentissage (Pratique collective seule, Instrument + Pratique collective, Instrument + Formation musicale + Pratique collective).



Le conservatoire compte 448 élèves au total, 129 en danse, 356 en musique, et 37 en double cursus danse et musique.



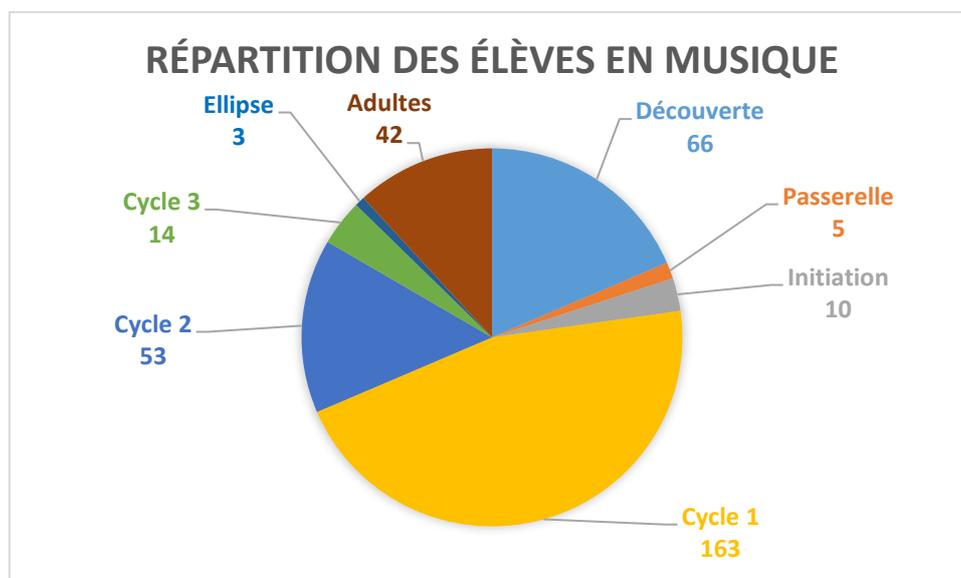
En danse



Nous constatons une **forte déperdition d'élèves entre le cycle 1 (8/12ans) et le cycle 2 (13/16 ans)**. Cela s'explique par la place que donnent les familles à la danse dans l'emploi du temps des enfants, mais aussi, comme nous le préciserons par la suite, par **l'exiguïté des locaux**.

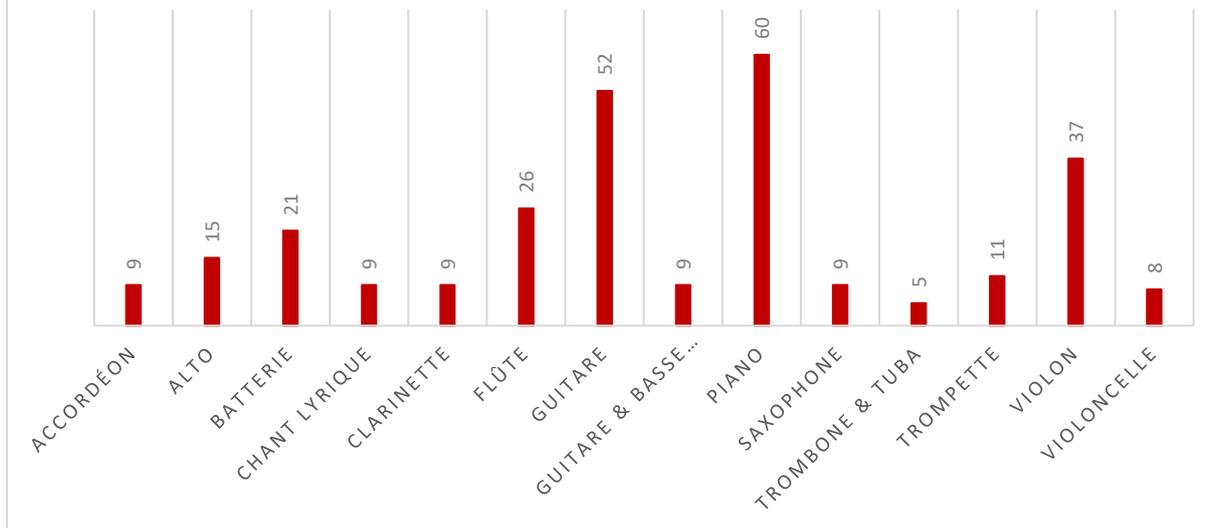
Répartition des élèves par cycle en musique

Selon leur progression, les élèves sont répartis dans différents cycles d'apprentissages allant de la découverte au cycle 3. Il y a également des adultes (instrument et pratique collective). Des parcours adaptés ont également été créés selon les possibilités de certains musiciens (Passerelle, initiation, ellipse).



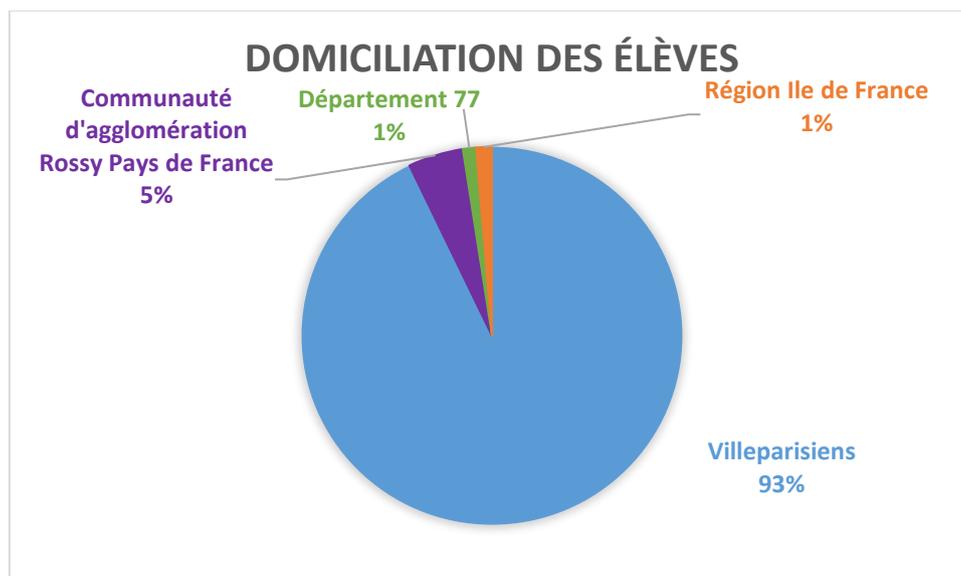
Si les effectifs sont en progression entre la phase de découverte – initiation – passerelle et le cycle 1, nous constatons un **très fort décrochage lors de l'entrée des enfants au collège**. Une **attention particulière doit être portée pour fidéliser les élèves à la sortie de l'école primaire**, tant au plan des enseignements que celui de la plasticité des cursus (cf. parties 22 et 24 de ce document).

REPARTITION DES ÉLÈVE SUR LES 14 ENSEIGNEMENTS D'INSTRUMENTS



Nous **constatons** une répartition inégale au profit des classes de piano et guitare. C'est **symptomatique** d'une école qui a longtemps privilégié la réponse à une demande, comme pourrait le faire une structure associative. **Il va donc falloir agir pour progressivement orienter les élèves au service d'un projet collectif pluri disciplinaire**, orchestral par exemple.

Répartition des inscrits sur le territoire (commune et hors commune) :



Le rayonnement du conservatoire est enraciné dans le tissu local.

1.2 Une équipe en cours de restructuration

L'équipe enseignante :

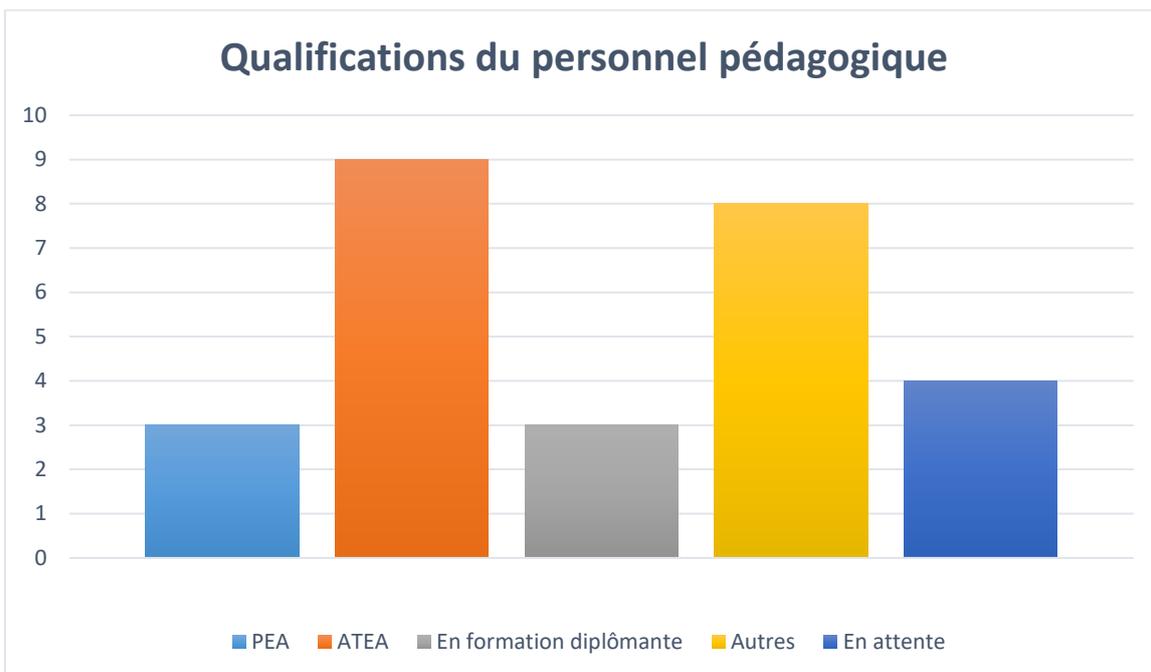
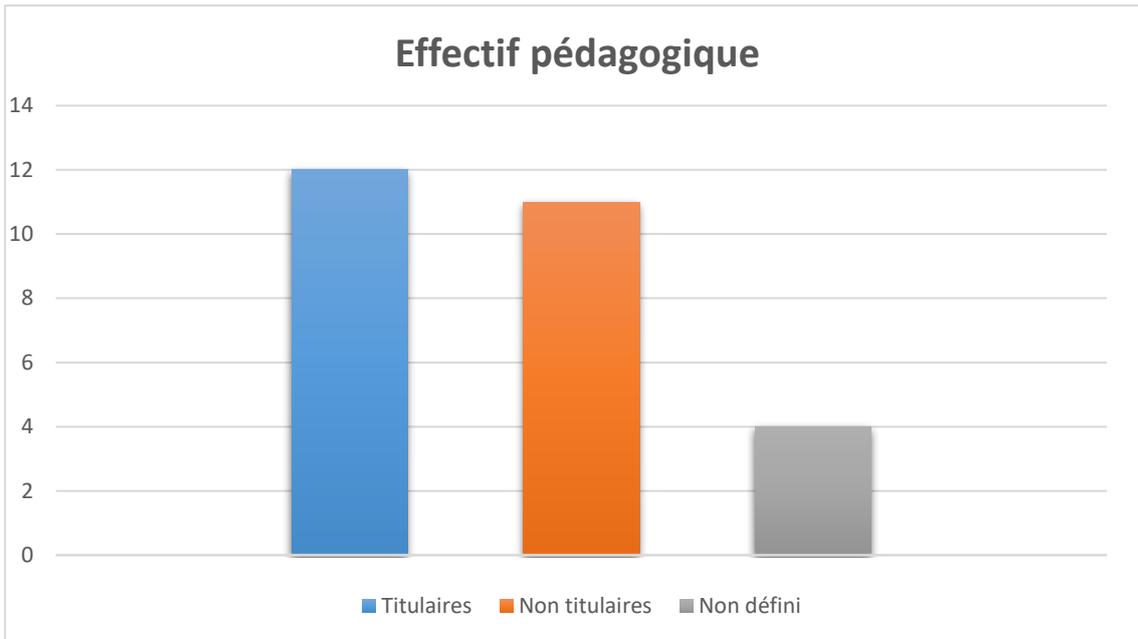
L'équipe enseignante semble avoir été constituée jusqu'ici pour répondre à une demande, mais aussi au gré des opportunités, sans plan de recrutement lisible.

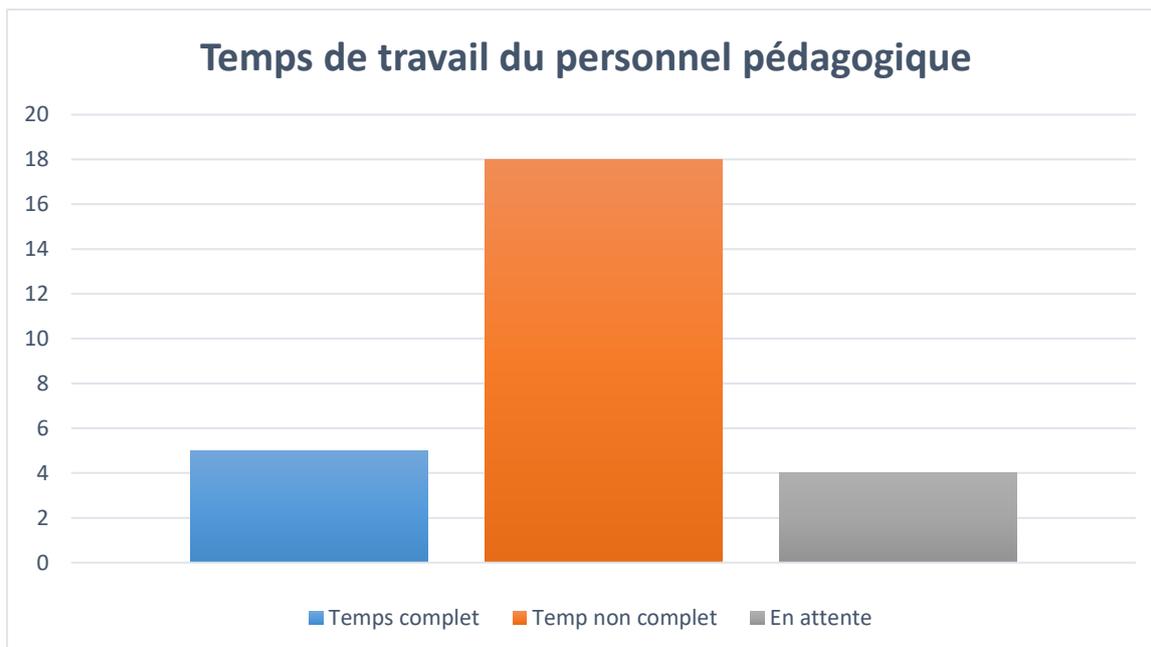
Ainsi en 2021, sur 29 enseignants, seulement 10 étaient diplômés en enseignement artistique. Bien que l'équipe ait été enrichie de personnes en formation diplômante ou dotées de diplômes supérieurs témoignant d'une qualité artistique, certaines ne bénéficiaient pas à minima du diplôme attestant d'une finalité d'études initiales au sein d'un Conservatoire à rayonnement départemental (CRD) ou d'un Conservatoire à rayonnement régional (CRR), soit le diplôme d'études musicales (DEM).

A la faveur des départs et mutations, la nouvelle direction (qui a pris ses fonctions en 2021) recrute en privilégiant les enseignants diplômés et titulaires, sans pour autant sacrifier la dynamique d'enseignement.

De fait, pour servir son projet, le Conservatoire doit mener une stratégie reposant sur deux axes essentiels :

- Une équipe pédagogique qualifiée et performante, en mesure de dispenser un enseignement de qualité ;
- Garantir la richesse de l'offre en se dotant d'un plan de pérennisation des emplois.





L'équipe administrative et technique :

L'équipe administrative est composée de trois agents : un directeur (catégorie A), une assistante administrative et financière (catégorie B) et une assistante pour la gestion des études (catégorie C). Le nouveau directeur, Aymeric Cabley, est en poste depuis le 1^{er} octobre 2021.

La gestion administrative du Conservatoire s'est figée durant une longue période sur des schémas d'organisation datant d'il y a plusieurs années. A la faveur du départ à la retraite de la précédente assistante administrative et financière, **la nouvelle direction impulse depuis son arrivée une modernisation des outils et procédures** :

- Informatisation des procédures de gestion, y compris des inscriptions ;
- Simplification des démarches des usagers en particulier concernant le paiement des participations familiales ;
- Mise en conformité des procédures financières en collaboration avec le Trésor public (fin de la manipulation d'espèces, procédures de saisie des règlements, virements, régies de recettes) ;

Les rôles et la répartition des missions entre les postes du secrétariat ont également été précisés, tout en recherchant à développer la polyvalence :

- **Assistant administratif et financier** avec pour principales missions : régisseur financier, préparation et exécution budgétaire, préparation des demandes de subventions, gestion

des salles, de la vie matérielle du secrétariat, aide à la supervision logistique des projets, rédaction de documents dont conventions.

- **Adjoint administratif chargé de la gestion de la scolarité** avec pour principales missions : suivi administratif des cours et répétitions en lien avec l'équipe pédagogique, suivi des absences, organisation administrative et logistique des examens, renseignements et informations auprès des familles (téléphone, courriels).

L'établissement bénéficie également de missions mutualisées avec la Maison pour tous, ce qui facilite les activités régulières et les actions de diffusion :

- L'accueil au Rez-de-chaussée de l'équipement ;
- La régie son et lumière lors des auditions organisées en salle polyvalente ;
- La manutention et l'installation du matériel (y compris instrument) ;
- Le déploiement et la rétractation des gradins ;
- La logistique du matériel lors des manifestations extérieures.

1.3 Des locaux qui conditionnent les enseignements

Les activités du conservatoire municipal sont accueillies principalement au premier étage d'un bâtiment municipal partagé avec l'association MPT (majoritairement au rez-de-chaussée). La Maison pour tous Jacques Marguin travaille actuellement à la ré obtention de l'agrément « centre social » par la Caisse d'Allocation Familiale (CAF).

L'accueil commun du public à l'entrée du bâtiment est assuré par l'association, tandis que le secrétariat du Conservatoire se situe au premier étage, où se trouvent également 10 salles de cours musicaux. Deux autres salles du Conservatoire sont situées en sous-sol, une pour les musiques actuelles amplifiées (MMA) et une autre pour la danse.

Le positionnement du Conservatoire est donc physiquement en retrait par rapport aux activités portées par la MPT. De fait, l'identité du Conservatoire est diffuse, comme absorbée dans celle de la MPT.

Au fil des ans, l'activité du Conservatoire s'est progressivement étoffée dans des locaux qui sont devenus de fait trop exigus pour certaines pratiques : quatuor, pédagogie active, pédagogie de groupe, pratiques corporelles en éveil et en formation musicale, etc.

Les ateliers de MMA ont été installés dans un local pouvant difficilement accueillir plus de 3 personnes simultanément, dans des conditions acoustiques difficiles.

La salle de danse dispose d'un équipement qui répond aux normes préconisées (parquet sur double lambourde, ...). Néanmoins, sa surface implique de limiter les groupes classes à un effectif variant de 3 à 6 élèves en fonction des âges, et limitant significativement la réalisation de grandes figures (diagonales, sauts, portés, ...).

L'acquisition de nouveaux matériels pédagogiques et instruments de musique est désormais limitée par l'insuffisance des espaces de stockage.

La fonction d'auditorium prend place dans une « salle polyvalente » qui est partagée avec les associations locales. Le Conservatoire doit donc composer avec les autres utilisateurs dans le cadre d'un calendrier d'occupations négocié. **Cette contrainte pèse sur la mise en œuvre des enseignements collectifs réguliers, des examens et des auditions, nécessaires à la vie de l'établissement.**

Globalement, **l'isolation et le traitement acoustique, ainsi que le dimensionnement des salles continuent de limiter la mise en œuvre d'un nouveau projet qui soit en phase avec l'évolution de la pédagogie et des pratiques**, que cela soit en danse, MMA, musique assistée par ordinateur (MAO) et en musiques d'ensembles.

Néanmoins, il est à souligner que l'équipe enseignante est très impliquée et organise de nombreux projets en lien avec les autres services municipaux et associations locales.

1.4 Une dynamique de projet vivace

Volontaires et concernés par la vitalité du Conservatoire, les pédagogues s'investissent dans l'ensemble des actions permettant de concourir à son rayonnement (Forum, portes ouvertes, présentations d'instruments). **Véritable équipe, force de propositions, les enseignants du Conservatoire imaginent continuellement différents projets** (auditions, élèves en scène, contes, spectacles et concerts) avec beaucoup d'énergie, parfois même d'audace.

Pour les **plus grands projets (gala de danse, spectacles, concerts avec orchestres)**, le Centre culturel Jacques Prévert (CCJP) accueille les activités de l'établissement trois fois dans l'année.

Grâce au concours de leurs équipes, les usagers peuvent bénéficier d'une infrastructure de qualité avec notamment loges, grand plateau et équipements techniques.

D'autres actions sont mises en œuvre permettant d'enrichir la saison du Conservatoire :

- Les équipes de la **médiathèque Esla Triolet collaborent activement sur la réalisation de projets transversaux** :
 - Nuits de la lecture : des groupes de musique de chambre sont postés à différents endroits. Le public déambule dans la médiathèque avec un fond sonore pouvant être différent selon les espaces. Des ambiances différentes peuvent être créées.
 - « Médiamuse », où lectures et interprétations musicales se mêlent sous forme d'animations, spectacles, conférences en musique.
- La ville propose de nombreuses occasions aux élèves et leurs enseignants de se produire sur le territoire, en hors les murs :
 - Présentation de saison du CCJP ;
 - Fête de la musique ;
 - Festival des Arts de la rue (Temps fort PRIMO à Villeparisis).

II. Création d'un pôle ressource transversal, rayonnant agissant dans et hors les murs

2.1 Une volonté municipale affirmée (mandat 2020 – 2026)

Les grandes orientations municipales dans les domaines culturels et artistiques :

S'emparer de la culture et des arts comme facteur d'émancipation et d'ouverture à l'autre, rendre l'habitant acteur de sa propre culture, de sa propre démarche artistique :

- Par la prise en compte du « capital culturel » des personnes ;
- Par la prise en compte des nouvelles pratiques, notamment les nouveaux usages numériques ;
- Par la prise en compte équilibrée de la diversité des disciplines et des styles artistiques et culturels ;
- Par la transmission du patrimoine matériel et immatériel ;

- Par le contact avec la création et son expérimentation (diffusion, médiation et pratique) dans sa diversité de disciplines et de styles ;
- En valorisant les pratiques amateurs et les parcours professionnels, en croisant les deux ;
- En valorisant, en légitimant l'approche personnelle du lecteur, spectateur ou auditeur non spécialiste, mais aussi en encourageant sa curiosité et l'enrichissement de sa perception.

Ciblage prioritaire :

Enfance et notamment les familles mais aussi les publics jeunes (ados et pré-ados)

Méthode d'action :

Aller à la rencontre des habitants, là où ils se trouvent, hors les murs des structures dédiées et dans l'espace public :

- Par des actions de sensibilisation artistique et culturelle ;
- Par une programmation d'artistes professionnels ;
- Favoriser les actions collectives, susciter et accompagner l'émergence et la structuration de l'initiative locale ; créer de nouvelles initiatives rapprochant les villeparisiens autour de projets fédérateurs.
- Élaborer un programme d'action d'éducation artistique et culturelle en milieu scolaire en collaboration étroite avec les écoles, les collèges et la communauté éducative ;
- Placer l'artiste et son regard créateur au centre des actions ;
- Agir de manière transversale et en réseau.
- Développer des partenariats avec les acteurs éducatifs associatifs et institutionnels
- Favoriser l'ouverture à l'autre, au monde.

La construction d'un bâtiment neuf pour accueillir le nouveau conservatoire

Au regard de l'état des lieux, et parce qu'elle souhaite valoriser et élargir la pratique artistique au sein de la population en offrant un cadre favorable à son épanouissement, **la Municipalité a décidé de faire construire un nouveau bâtiment doté d'un auditorium** qui puisse répondre à la nécessaire évolution du projet.

Elle souhaite donner au Conservatoire un rôle de **pôle ressource pour la pratique amateur, mais aussi pour les artistes en voie de professionnalisation. Il a vocation à rayonner par une diffusion active des productions des praticiens dans et hors les murs.**

Le nouveau bâtiment sera adapté tant au plan des surfaces que de ses fonctionnalités acoustiques et ergonomiques.

Il sera accolé au Centre culturel Jacques Prévert, formant ainsi le troisième pan d'un **pôle artistique et culturel comptant également la médiathèque municipale Elsa Triolet.** L'implantation s'articule potentiellement autour d'une place publique commune, située au cœur de la Ville, qui accueille le « grand V », œuvre de Vasarely offerte à la Ville.

Il est à noter que la Ville a enclenché en parallèle un processus de municipalisation du Centre culturel Jacques Prévert, effectif au 1^{er} janvier 2023. Les mutualisations qui en découleront, au service d'un projet culturel fort et ouvert à tous, permettront de développer des projets visibles et transversaux.

Ces choix permettront à chacune des trois structures, tout en conservant leurs identités propres, de se mettre au service de projets coconstruits.

2.2 Les grands axes pédagogiques et artistiques du nouveau projet

A - L'enrichissement et la structuration des disciplines enseignées

a. Conforter l'enseignement artistique

L'écriture récente du règlement des études permet de donner davantage de lisibilité aux enseignements existants. Il détermine le cadre des apprentissages, avec pour visée de conduire à une pratique amateur autonome, mais aussi de permettre l'accès à un enseignement supérieur aux élèves qui en manifestent le souhait et en montrent les capacités. Il vise donc à :

- Expliciter le parcours d'apprentissage qui repose sur plusieurs pratiques ;
- Équilibrer les types enseignements et les temps de formation tout au long de la scolarité, afin de mieux prendre en compte le temps hebdomadaire ;
- Créer des dispositifs permettant de mieux répondre aux spécificités des élèves (passerelles, ellipses) et encadrer les particularités ;
- Affirmer le schéma national d'orientation pédagogique en énonçant quelques objectifs artistiques et pédagogiques :

- ✓ Mettre l'accent sur les pratiques collectives ;
- ✓ Globaliser la formation ;
- ✓ Pouvoir agir en transversalité ;
- ✓ Renforcer la place de la culture musicale et chorégraphique ;
- ✓ Favoriser la créativité, l'invention.

b. Structurer la musique d'ensemble acoustique

Le Conservatoire a placé la pratique collective au centre de sa pédagogie depuis plusieurs années, en créant différents ensembles et orchestres, mais sans perspective pédagogique globale.

Il est temps de construire un **nouveau département « pratiques collectives » doté d'un projet pédagogique** dessinant un parcours, une progression avec des objectifs d'apprentissage. L'organisation des pratiques doit mieux prendre en compte le temps de travail hebdomadaire des élèves, et un bon équilibre entre les ensembles.

Il comprend trois types de pratiques :

- **La pratique collective instrumentale dirigée :**
 - ✓ Sous forme **d'atelier** tout d'abord, l'élève suit un parcours destiné à le former à **l'orchestre** ;
 - ✓ Favoriser le déploiement d'un **orchestre symphonique intercommunal** pour les plus avancés ;
 - ✓ A terme, des **cours d'ensemble de musique de rue** seront proposés aux élèves dès le second cycle (fanfare, batucada, *brass band*...), permettant d'aller au plus proche des habitants et de faire rayonner la joie de la musique dans la ville.
- **La pratique collective vocale dirigée :** indispensable au développement de l'oreille, la chorale est proposée dès la fin du parcours découverte pour tous les élèves. En cycle 1, cette pratique est également proposée aux élèves qui n'ont pas de pratique collective instrumentale dirigée.
- **La pratique collective non dirigée :** la pratique de la musique en très petites formations est assez fréquente avec de multiples configurations et dans tous styles (jazz, rock, blues, musique de chambre). Le Conservatoire doit donc y préparer ses élèves. Travailler sans chef en rassemblant des instruments différents permet donc aux plus avancés (2C3 ; 2C4

et cycle III) de développer de nouvelles compétences en matière de créativité et d'autonomie, favorisant ainsi le développement de pratiques sur le territoire.

c. Affirmer et développer les Musiques actuelles amplifiées (MAA)

La création d'instruments électriques a permis l'émergence au siècle dernier de nouveaux genres musicaux et formes d'expression. Depuis les années 1980-1990 des cursus « jazz » ont été créés puis l'offre s'est peu à peu développée au sein des conservatoires. Le Conservatoire de Villeparisis s'est également inscrit dans ce processus.

Le département MAA va évoluer selon les orientations suivantes :

- Développement de nouvelles spécialités (saxophone, piano jazz, chant et basse électrique).
- Elargissement de l'apprentissage technique (écoute, harmonie, rythme) en créant une séquence de formation musicale hebdomadaire spécifique pour le département à partir du second cycle.
- Enrichir le cursus par de nouvelles disciplines telles que les MAO, l'improvisation ou encore l'initiation aux outils du son, aux technologies (mixage, électroacoustique).

d. Elargir le socle d'enseignements des danseuses et danseurs

La création du Conservatoire est fondée sur l'apprentissage de la danse et de la musique. Depuis, il est avéré que ces deux disciplines doivent organiser un dialogue dans les apprentissages. C'est pourquoi le département danse va s'enrichir progressivement de nouveaux cours sous forme de modules dans un premier temps :

- Initiation à la pratique collective vocale, afin de favoriser le développement de l'oreille et du sens rythmique.

Dans la perspective de mettre en place un brevet d'études chorégraphique et un certificat d'études chorégraphiques, le département va s'enrichir de nouveaux modules :

- La formation musicale du danseur permettra une meilleure coordination entre les gestes et la musique ;
- L'analyse du corps dans le mouvement dansé facilitera le développement technique de la posture, de la tenue et la prévention des risques ;
- L'étude d'œuvres, de courants, tout comme assister à des spectacles permettront aux plus avancés d'élever leur culture chorégraphique.

e. Favoriser l'autonomie

Le Conservatoire doit donner les moyens aux élèves de poursuivre leur pratique à l'issue des études artistiques. Favoriser la pratique autonome est un objectif permanent tout au long du parcours de l'élève.

Les plus avancés se verront proposer de nouveaux modules permettant d'enrichir leur bagage et de les accompagner dans leur maturité : projet personnel mené seul ou en groupe, stage de perfectionnement, etc.

f. Ouverture d'une classe d'arts dramatiques avec une spécialité en arts de la marionnette et théâtre d'objet

Les spectacles proposés au CCJP, et les diverses interventions en milieu scolaire menées depuis plusieurs années, suscitent chez les habitants le désir de pratiquer l'art théâtral.

Par ailleurs, les arts de la marionnette et du théâtre d'objet font la passerelle avec les arts plastiques, élargissant le champ des disciplines proposées aux habitants. La création en cours de Centres Nationaux de la Marionnette (CNM) nous incite à contribuer à la formation pour cette discipline en plein essor.

B - Œuvrer en transversalité au sein du pôle culturel

a. Faire de l'auditorium du nouveau Conservatoire un moteur de création et d'interactions

Facilement accessible aux personnels et publics des trois structures formant le pôle culturel, le futur auditorium prioritairement utilisé par le Conservatoire, sera aussi un outil partagé au service de projets élaborés en concertations, mais aussi coconstruits, à l'image des exemples suivants :

- Recevoir l'ensemble des pratiques du Conservatoire afin d'encourager la rencontre entre des disciplines différentes : auditions et projets transversaux, spectacles en musique, art dramatique, marionnettes et danse.
- Réaliser en collaboration avec la médiathèque des conférences d'artistes auteurs d'ouvrages et lectures en musique. Mais aussi lors d'événements plus importants :
 - ✓ « Médiamuse », spectacles alliant la littérature au spectacle vivant (concerts lecture, contes, art dramatique, marionnettes) ;

- ✓ « Les nuits de la lecture » qui mettront à contribution tous les espaces du pôle culturel ;
- ✓ Le printemps des poètes.
- Résidence de musiciens, d'artistes de la scène, avec restitutions publiques ;
- *Master Class* en lien avec la programmation du CCJP, favorisant la circulation des publics ;
- Faciliter la réalisation de projets avec d'autres établissements culturels et artistiques.

b. Favoriser le développement de la culture artistique des élèves

Le CCJP et le musée numérique de la MicroFolie, pôles ressources pour le spectacle vivant, y compris les concerts :

La musique se pratique aussi sur scène et traverse les autres disciplines du spectacle vivant.

Aussi, afin de permettre à l'élève de se situer et de susciter l'envie de se dépasser, un parcours de visites concerts, spectacles et rencontres sera proposé, en lien avec la Micro Folie de l'association MPT et le CCJP de Villeparisis. Cela passe par l'élaboration d'une saison concertée avec ces deux partenaires.

Il pourra être envisagé d'organiser des modules d'initiation aux métiers de la régie son et lumière de spectacles et concerts.

La médiathèque, pôle documentaire en partage avec le Conservatoire :

La proximité de la médiathèque va faciliter la circulation des élèves entre les deux structures, leur permettant de faire des recherches documentaires, des écoutes ou des visionnages pendant ou entre les cours.

A cet effet, la section « image et son » va progressivement acquérir des fonds en lien avec l'activité du Conservatoire, mais aussi constituer une parthèque.

C – Dedans et dehors

Les établissements culturels, y compris d'enseignements artistiques spécialisés, ne peuvent se passer **d'actions de sensibilisation artistique et culturelle hors de leurs murs** pour susciter l'appétence des habitants et le désir de venir dans les murs. Cela passe bien entendu par une

collaboration étroite avec la communauté éducative, mais aussi par les relais socio-culturels et une mise en visibilité de qualité lors des évènements à destination du tout public.

a. Développer des actions de sensibilisation en milieu scolaire et des passerelles avec l'éducation nationale

- En musique

Le Conservatoire s'est doté **d'un intervenant musical en milieu scolaire (Dumiste)** depuis septembre 2021.

Pour sa première année d'exercice, il est intervenu **dans 21 classes de façon hebdomadaire** suscitant un véritable engouement qui se traduit pour cette nouvelle rentrée par une **demande beaucoup plus importante de la part des écoles primaires.**

Aussi des **ateliers de découverte d'instruments** seront aussi initiés par les **professeurs du Conservatoire** à partir de cette année scolaire 2022/23 **au bénéfice des maternelles et CP.**

L'impact de cette action est mesuré dès la rentrée suivante, car 25 élèves ayant bénéficié d'interventions scolaires se sont inscrits au Conservatoire.

A terme, il s'agira de recruter une seconde personne Dumiste pour couvrir davantage de classes en école primaire.

Afin d'offrir un plan d'apprentissage artistique plus charpenté pour les élèves, il sera également proposé aux collèges de créer des classes à horaires aménagées.

- En danse

Afin d'établir une **passerelle** avec les élèves qui ne fréquentaient pas le Conservatoire, ce dernier a mobilisé **pour la première fois l'une de ses enseignantes pour intervenir en milieu scolaire** durant l'année 2021/2022.

Elle est intervenue dans **trois écoles primaires de façon hebdomadaire auprès de 6 classes.** Ces ateliers d'initiation ont été pensés en lien avec les thématiques des projets d'établissements : découverte et tour du monde, la nature et l'environnement ou encore l'enrichissement du spectacle de fin d'année.

Elle est également intervenue au sein des **3 collèges** de la ville sous la forme d'un **atelier de pratique sur le temps méridien.** Les élèves y ont participé sur la base du volontariat. Ils ont

présenté leur travail lors des portes ouvertes du collège et **ont été intégrés au gala de danse du Conservatoire.**

Cette **impulsion débouche sur la poursuite de l'expérience d'ateliers** de pratique mais aussi sur **une résidence territoriale artistique en milieu scolaire** impliquant **deux collèges et une école primaire** sur l'année scolaire 2022/23 (et comptabilisera 108 heures d'interventions artistiques au bénéfice de 7 classes).

Le projet de cette résidence artistique en milieu scolaire menée par Serena Malacco, chorégraphe de la Cie Juke Box, et son équipe, a pour objectif de mettre les élèves au cœur du processus de création artistique. Les élèves créeront un spectacle de danse sur la musique de l'album Good de Morphine, ainsi qu'une exposition vidéo-photographique liée à la mise en scène du spectacle. Ils bénéficieront aussi d'un parcours culturel avec des sorties à des spectacles et à deux sorties de résidence de création programmés au CCJP et une conférence Numéridanse (musée numérique Micro-Folie).

b. Aller à la rencontre des habitants hors les murs

- Implication dans le dispositif **DEMOS** porté par la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France (CARPF).

DEMOS (Dispositif d'éducation musicale et orchestrale à vocation sociale) est un projet expérimental de démocratisation culturelle s'adressant à des enfants issus de quartiers relevant de la politique de la ville ou de zones rurales insuffisamment dotées en institutions culturelles. L'objectif est de pouvoir découvrir et pratiquer la musique classique.

Ainsi, sur un effectif initial de 12, 8 enfants se sont impliqués dans la totalité du parcours durant ces trois dernières années pour se produire à la Philharmonie de Paris.

La saison prochaine, ces mêmes enfants, qui ont intégré le Conservatoire entretemps et l'ensemble des élèves pourront participer à un orchestre DEMOS de niveau avancé.

- D'une manière générale, le Conservatoire continue de se rendre disponible pour faire **participer** les élèves et enseignants aux **événements** portés par la Ville, au plus proche des habitants : la fête de la musique, le festival des arts de la rue, etc. ;
- Dans le même esprit, des initiatives sont menées **auprès des publics empêchés de se déplacer**, comme au sein de la résidence pour personnes âgées Octave Landry ;
- D'autres initiatives sont à inventer.

c. Un pôle ressource pour la pratique amateur adulte

- **Par la constitution d'un chœur adulte** du Conservatoire recrutant des habitants actifs et retraités sous une direction de chœur de qualité. Cet ensemble sera amené à se produire dans la Ville, et avec le chœur d'enfant en fonction des projets.
- Les espaces de pratiques et d'enregistrement pour **MAA et MAO vont constituer un pôle d'attraction puissant** au service du projet, favorisant la rencontre entre les pratiques des élèves du Conservatoire et les amateurs hors structure, adultes ou non.
- Il s'agira de **favoriser la rencontre intergénérationnelle** avec un accès aux pratiques collectives instrumentales dirigées du Conservatoire, dans un parcours spécifique.
- Pérenniser le **concert des familles** permettant aux élèves de jouer avec les autres membres de leur famille, qu'ils soient ou non élèves au Conservatoire.
- Imaginer **des projets collaboratifs avec les associations**, favorisant le partage de styles et cultures régionales et étrangères.

2.3 Le travail en réseau

a. Au plan national

Le Conservatoire s'implique dans deux réseaux nationaux qui stimulent l'enseignement artistique en encourageant la dynamique de projets collaboratifs et en permettant le partage de documents pédagogiques :

- **La Fédération française de l'enseignement artistique (FFEA)**, réseau qui a pour vocation de promouvoir l'enseignement et les pratiques artistiques. Outre les dispositifs d'information sur les pratiques artistiques et leur implication dans la recherche de fonds, le développement d'événements et la mise en œuvre de prix destinés à valoriser les artistes, la fédération permet le partage de documents pédagogiques et d'ouvrages pour les évaluations.¹
- **La Confédération musicale de France (CMF)**, défend un accès à la culture et à la pratique instrumentale ou vocale pour tous, quel que soit son âge, sa situation socio-économique ou son niveau artistique. Son réseau s'étend également aux ensembles amateurs et écoles non classées. Elle œuvre auprès des élus locaux, des acteurs économiques, culturels et sociaux afin de défendre la démocratie culturelle. Organisatrice de concours et festivals pour ses

¹ Pour plus d'information, consultez le site www.federation-ffea.fr

adhérents, la confédération met également à disposition des enseignants des ouvrages pédagogiques et partitions.²

b. Au plan régional

A terme, le Conservatoire en articulation avec le CCJP devra s'impliquer dans le **Réseau des musiques actuelles en Île-de-France (RIF)**. Ce réseau fédère actuellement 150 structures œuvrant dans le champ des musiques actuelles sur le territoire francilien : salles de concert, festivals, studios, MJC, écoles de musique, collectifs d'artistes, radios, producteurs... C'est un outil de coopération entre les structures adhérentes : il sert à mutualiser, partager, valoriser, informer, accompagner, observer, coordonner, préconiser, sensibiliser et développer des actions collectives. Il est également un outil au service des musicien.ne.s, professionnel.le.s comme amateur.e.s, notamment via la plateforme infosmusiciens.org.

Cette **adhésion** permettra de nouvelles possibilités de collaboration et de projets pour le **département de musiques actuelles**.

c. Au plan départemental

La Seine-et-Marne a conçu un schéma départemental d'orientation pédagogique. Il repose sur trois objectifs :

- Garantir une équité territoriale en matière d'offre culturelle et artistique ;
- Contribuer à améliorer l'offre existante et favoriser la proximité avec les porteurs de projets ;
- Favoriser l'accès aux pratiques artistiques des publics prioritaires du département (collégiens en temps scolaire et durant le temps de vacances, amateurs, seniors, publics empêchés ou éloignés).

Le Conservatoire de Villeparisis s'inscrit pleinement dans ces objectifs. La ville perçoit à ce titre une subvention de fonctionnement annuelle pour le développement de ses activités.

d. Au plan intercommunal

Le Conservatoire souhaite aussi développer de **nouvelles formes de coopération avec les autres conservatoires locaux**, visant à créer une perspective de diffusion sur le **territoire intercommunal** :

² [Pour plus d'information, consultez le site www.cmf-musique.org](https://www.cmf-musique.org)

- **Mutualiser les examens de fin de cycle** en s'appuyant sur des moyens humains et matériels partagés ;
- **Répartir l'offre des instruments rares sur le territoire** favorisant l'émergence de nouvelles pratiques ;
- Encourager les rencontres artistiques avec des **échanges entre les classes d'établissements différents** ;
- Faire émerger un **orchestre symphonique intercommunal** en mutualisant les forces vives du territoire.

Des relations existent déjà avec le Conservatoire de Mitry Mory, permettant de mettre concrètement en place ces dispositifs pour les années à venir. Le Conservatoire de Villeparisis envisage également d'étendre ses relations aux conservatoires de Claye-Souilly et Tremblay.

e. Au plan européen

Dans le cadre de la redynamisation du jumelage, le Conservatoire va élaborer des actions avec notamment les villes de Wathlingen, en Allemagne et de Melgaço, au Portugal.

2.4 Structuration de la vie du Conservatoire

L'établissement met progressivement en place différents moyens permettant à l'école de rendre plus efficace son fonctionnement.

a. Associer les usagers à la vie du Conservatoire

- Création d'un conseil d'établissement impliquant les élèves et leurs parents dans la vie de la structure. Cela permettra notamment de façonner de nouvelles manières de les associer aux projets. Ceci, dès 2023.
- S'emparer des outils numériques interactifs afin de fluidifier l'information des parents et des élèves et la communication entre eux.

b. Encadrer les parcours et accompagner les élèves

- Création en décembre 2021 d'un **conseil pédagogique** pour renforcer le dialogue entre les coordinateurs de département. Au sein de cette instance, il s'agit de susciter l'interrogation permanente sur les pratiques d'enseignement.

- Donner de la visibilité à la scolarité par l'écriture d'un **règlement des études** achevé en septembre 2022.
- Mener une **réflexion approfondie** sur l'organisation d'un **parcours non diplômant** ayant vocation à attirer de nouveaux publics au Conservatoire. Un parcours existe d'ores et déjà pour les adultes.
- Assurer un suivi de la scolarité des élèves sur l'ensemble de leur parcours par la mise en place de documents dédiés au suivi des élèves (en cours d'élaboration) :
 - ✓ Un **dossier de l'élève informatisé** comprenant l'ensemble de son suivi pédagogique (bulletins, commentaires des enseignants, acquisitions d'Unités de Valeurs).
 - ✓ Un **bulletin d'évaluation unique** rassemblant les appréciations des enseignants et jurys de toutes les disciplines suivies.
- Renforcer le dialogue avec les **familles** par des **rencontres régulières** avec les enseignants et la direction.
- Enrichir en continu la réflexion pédagogique des **professeurs** par des séminaires, **formations**, projets partagés et **mise en situation artistique**.

c. Faciliter l'accès à l'offre du Conservatoire

- Intégration du dispositif « **pass culture** » offert par la **CARPF** dès 2022/23, avec une prise en charge d'un maximum de 50 € sur les frais d'inscription.
- Simplifier les modalités de paiement en proposant un **règlement mensualisé** mais aussi **en ligne et par carte bancaire**.
- Concevoir une tarification avec prise en compte du **quotient familial** dès 2023/24.
- **Dématérialiser la procédure d'inscription**.

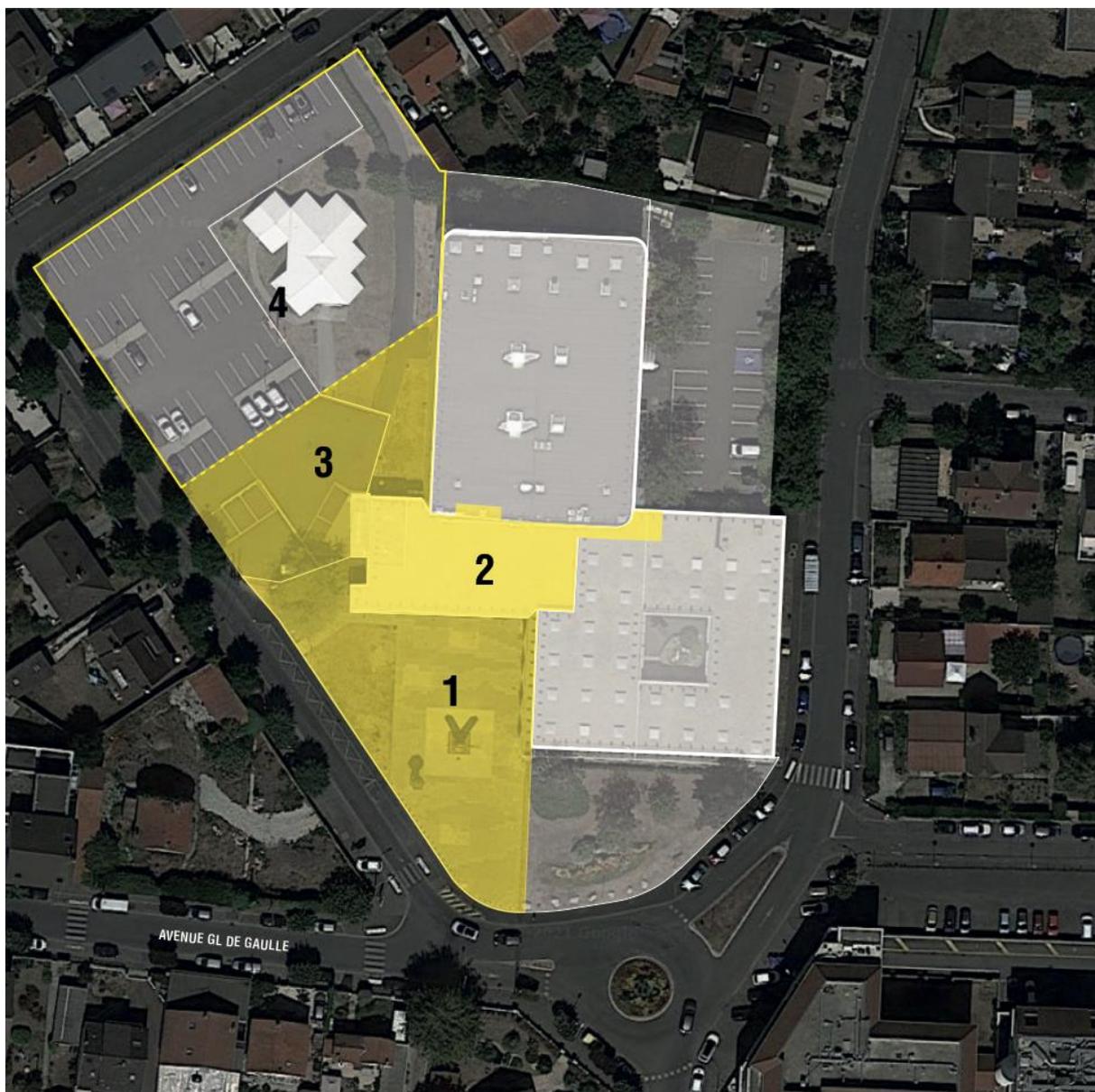
d. Equiper le Conservatoire d'outils de communications efficaces

- Augmenter les performances du système informatique pour rendre les outils plus efficaces (envois de courriels groupés, création d'une lettre d'information...).
- Outiller l'établissement d'un logiciel de gestion plus performant.
- Optimiser l'information pour de courts délais avec l'envoi de textos aux familles.

III. Le nouveau bâtiment pour le Conservatoire

3.1 Le cahier des charges – programmation des espaces

A - L'implantation du projet



Le périmètre d'intervention comprend :

- Le parvis (1) partagé par les trois équipements,
- Le hall de l'espace culturel Jacques Prévert (2) qui a vocation à être conservé, mais réaménagé et articulé avec celui du Conservatoire,

- Une partie de l'espace côté parking (3), avec l'objectif de perdre le moins de places de stationnement possible. Le contour du périmètre d'intervention, de ce côté nord, est à préciser en fonction du projet.

Le périmètre de réflexion prendra également en considération le reste de la partie arrière du bâtiment (4) en prenant en compte la dépose de l'édicule (cette démolition est hors programme), afin d'organiser selon le projet :

- Une éventuelle voie de secours / livraison pour le Conservatoire et le CCJP,
- Le stationnement d'un maximum de véhicules.

B - Les axes guidant la programmation architecturale :

- Organisation d'une porosité conviviale et chaleureuse entre le dedans et le dehors ;
- Une circulation physique facilitée entre les trois équipements constitutifs du pôle culturel ;
- La pratique collective, un élément central des apprentissages ;
- Une ouverture aux esthétiques musicales et chorégraphiques en phase avec l'évolution de la culture artistique actuelle (musiques actuelles, pluriculturelles, et transversalités interdisciplinaires, pratique des outils et instruments numériques).

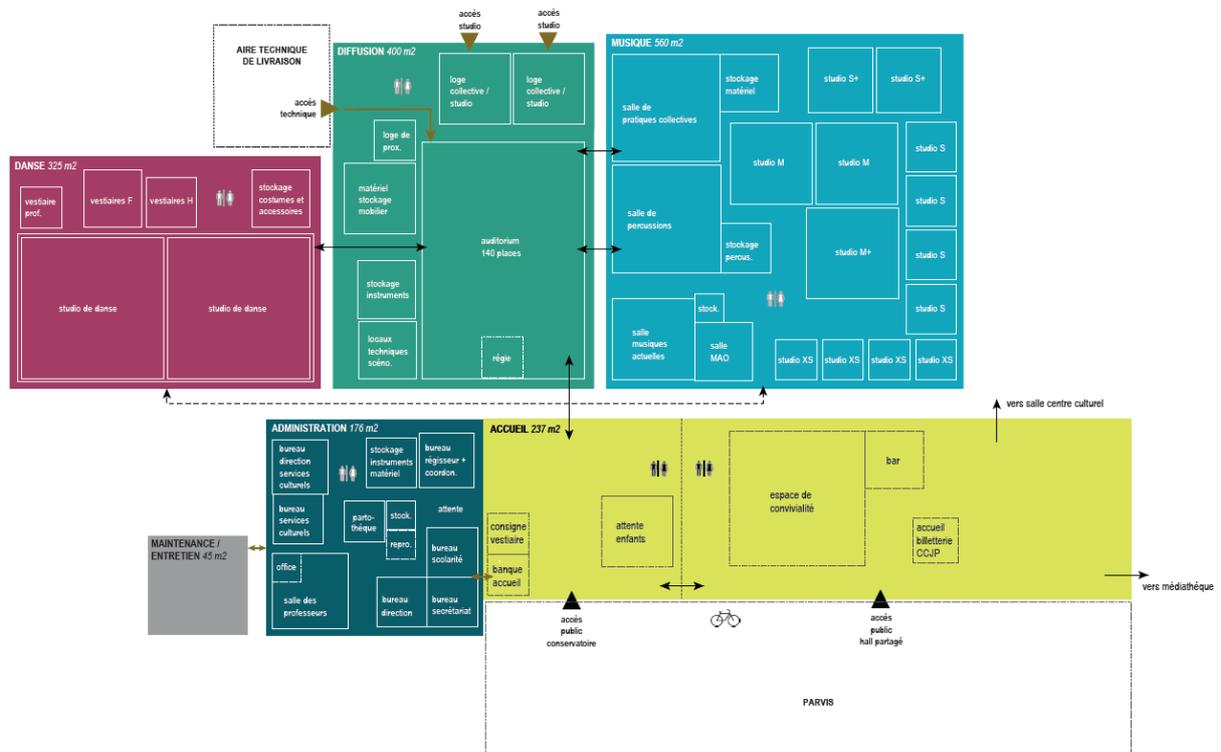
C - Programme fonctionnel

La programmation des espaces se décompose comme suit :

- Un **espace d'accueil** (avec un hall communiquant entre le CCJP et le nouveau conservatoire) – 140 m² ;
- Un **espace administratif** – 166 m² ;
- Un **espace dédié à la musique** (avec une option de création de studios pour la pratique individuelle). Ces espaces seront mutualisés avec la pratique du théâtre – 560 m² ;
- Un **espace de diffusion** : un auditorium de 140 places, incluant des loges, des espaces de stockages ainsi que des locaux techniques – 400 m² ;
- Un **espace de danse** : deux studios de 120 m², des vestiaires séparés (femmes et hommes) – 325 m².

Au total, la **surface intérieure du Conservatoire sera d'environ 1 636m²**. A l'extérieur, le parvis devant le Conservatoire sera aménagé avec la création d'un nouveau parking d'une dimension inférieure à l'existant pour un total de 52 places.

ORGANISATION GENERALE



Le schéma ci-dessus matérialise l'organisation fonctionnelle souhaitée pour le Conservatoire. Les rapports de contiguïté et de liaisons directes entre fonctions sont à respecter.

Grandes entités

Les besoins programmatiques pour le Conservatoire ont été estimés à 1 743 m² utiles, répartis en 6 entités de la manière suivante :

1	ACCUEIL	237
2	ADMINISTRATION	176
3	MUSIQUE	560
4	DANSE	325
5	DIFFUSION	400
6	MAINTENANCE / ENTRETIEN	45
TOTAL SUPERFICIE UTILE (m2)		1743

32 - Le calendrier de la construction

Le calendrier de l'opération prévoit :

- Le jury de concours désignant le cabinet d'architecte Décembre 2022,
- Pour une livraison et une ouverture au public en septembre 2025.

IV. Quelques perspectives à court, moyen et long terme.

4.1 Classement du Conservatoire en « Conservatoire à Rayonnement Communal » (CRC).

Le **classement atteste d'un socle qualitatif et professionnel** identique partout et pour tous permettant de **favoriser une grande diversité de profils d'amateurs comme d'étudiants** pouvant intégrer par la suite l'enseignement supérieur de la création artistique.

La Ville a manifesté son désir de candidater à l'obtention du classement en « Conservatoire à Rayonnement Communal » (CRC) par un courrier adressé à la DRAC Île-de-France le 1er avril 2021.

Le présent projet d'établissement constitue l'une des pièces du dossier de candidature qui sera déposé lors du troisième trimestre de l'année 2022.

4.2 Préfiguration du fonctionnement au sein du pôle culturel

A dater du premier janvier 2023, le CCJP jusqu'ici associatif, deviendra un service municipal. Le Conservatoire, la médiathèque Elsa Triolet et le Centre culturel Jacques Prévert vont alors travailler à **l'élaboration d'un projet d'établissement de « pôle » commun** suivant les orientations exposées dans la partie 2.1 du présent document.

Au-delà de leur fonctionnement qui va devenir transversal, les trois équipements vont agir ensemble pour aller à la rencontre des habitants hors les murs.

Deux premières actions co - construites seront réalisées dès le premier semestre 2023 :

- **Parcours exploratoire autour de créations de danse contemporaines et hip-hop** mentionné ci-dessus.
- **Parcours musiques « urbaines »** construit avec la médiathèque et le service jeunesse de la Ville, ouvert à tous. Il comprendra un module sur l'histoire du rap, des découvertes musicales des nouveaux artistes dans ce domaine, d'ateliers d'écriture et de rythmique mais aussi de documents cinématographiques. Les jeunes pourront travailler sur leurs textes et leurs musiques, acquérir une culture générale dans ce domaine et s'entraîner à rapper avec micro et sono dans des conditions intimistes favorisant la confiance en soi. Le résultat final de ce cycle d'un an pourra être de se produire lors de la fête de la musique 2023.

Les années suivantes, les axes suivants vont être développés :

- **Le Conservatoire va participer à l'élaboration de la partie musicale et danse de la programmation de la saison du CCJP**, avec des perspectives d'accueillir des créations mêlant amateurs et professionnels, de construire l'exploration de domaines artistiques, compositeurs, chorégraphes (avec *master class* par exemple) ;
- Le principe du parcours danse sera poursuivi ;
- Le Conservatoire va contribuer activement à l'organisation de scènes ouvertes dans le domaine des MAA dans la grande salle du CCJP ou sur la petite scène du hall d'accueil ;
- **Des artistes seront associés à la vie du Conservatoire, en lien avec le CCJP et avec la médiathèque.** Compositeur, chef d'orchestre, groupe de musiciens, de studios ou pratiquant la scène, chorégraphes, scénographe, musicien circassien ou composant pour la danse ou des films, le spectre des possibilités est très large. Ces artistes pourront intervenir régulièrement durant une saison complète sur des projets mobilisant l'ensemble du pôle culturel ou plus précisément au sein du Conservatoire uniquement.

4.3 Une évolution nécessaire des équipes

Afin de répondre aux priorités définies par le projet, l'équipe va devoir se doter de nouvelles compétences.

- Dans le domaine des MAA :
 - ✓ L'enseignement de la basse électrique, du chant et MAO ;
 - ✓ A l'ouverture du nouveau lieu, un **musicien conseil** devra être recruté pour encadrer les musiciens amateurs ou en voie de professionnalisation dans leur pratique autonome au sein des studios. Cet enseignant informel pourra établir un diagnostic des besoins des praticiens et organiser des sessions de formation. Il devra également être ressource pour leur orientation dans un parcours professionnalisant.
- En danse :
 - ✓ Afin de mettre en place le cursus cohérent des danseurs évoqué, de nouvelles heures d'enseignement seront créées pour :
 - L'enseignement de la formation musicale du danseur ;
 - L'analyse du corps dans le mouvement dansé ;
 - Et possiblement des heures d'accompagnement pianistiques.
 - ✓ En formation musicale :
 - Cours d'improvisation ;
 - Arrangement et harmonisation ;
 - Culture musicale.
 - ✓ Au plan technique :
 - Un agent spécialisé sera chargé du fonctionnement technique, régies et à la logistique du lieu (veille des matériels, petites réparations, régies sons et lumières, logistique des activités). Ce poste s'intégrera dans l'organisation générale du pôle culturel.

4.4 Un plan de communication dédié

Intégré dans la stratégie globale de communication de la collectivité, le plan de communication du Conservatoire est une déclinaison pensée dans le cadre du projet du futur pôle culturel.

Il sera adapté au fur et à mesure au regard des nouvelles tendances et des nouveaux besoins des usagers autour de plusieurs objectifs :

➤ **Assurer une visibilité du Conservatoire**

Cibles : habitant.e.s de Villeparisis / partenaires institutionnels

- Refonte de la plaquette de présentation du Conservatoire - Fait ;
- Mise en place d'une identité graphique au Conservatoire en cohérence avec la charte graphique de la Ville et le projet de pôle culturel - En cours ;
- Assurer la visibilité lors de la participation du Conservatoire hors les murs avec des supports adaptés comme des oriflammes - En cours.

➤ **Valoriser les sections en manque d'élèves & mettre en valeur les projets et actions du Conservatoire**

Cible : habitant.e.s de Villeparisis

- Enrichir et dynamiser la rubrique "Conservatoire" sur Villeparisis.fr - En cours ;
- Mettre régulièrement en avant des sections du conservatoire dans le journal municipal et sur les réseaux sociaux utilisés par la Ville (Articles, vidéos, reportages...) - En cours ;
- Mettre en place des supports de communication pour valoriser la programmation / saison du Conservatoire.

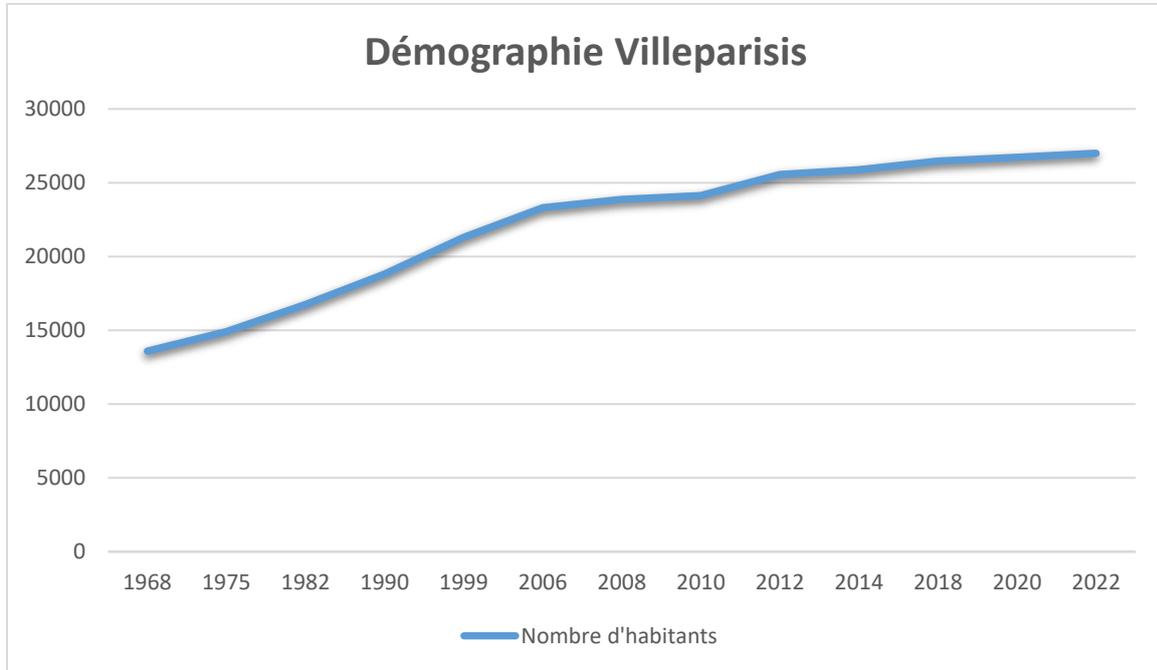
➤ **Renforcer les liens entre le conservatoire et les élèves**

Cibles : Elèves et parents d'élèves

- Développer des outils numériques répondant aux normes RGPD pour informer les élèves et parents d'élèves de la vie du Conservatoire ;
- Favoriser et simplifier les inscriptions via les outils numériques.

Annexes

Eléments démographiques



Fonctionnement du Conservatoire

Le budget total de l'établissement s'élève à 974 262,57 €, réparti comme ceci :

